

Deuxième conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle  
19-21 septembre 2001

Monsieur le président de la séance

Mesdames , messieurs,

Je voudrais dire, en préambule combien je suis heureux et honoré d' avoir été invité par L' OMPI à participer à cet atelier consacré au commerce électronique et son incidence sur l'exploitation du patrimoine.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour réitérer l'appui total de la Tunisie à l'action menée par l'OMPI dans ce domaine de grande importance économique et dire que nous sommes très sensibles à l'intérêt que l'OMPI n'a cessé de porter à l'expérience tunisienne en matière de droit d'auteurs et de la protection du patrimoine et à ses efforts constants visant à s'adapter aux développements majeurs que connaît le monde en la matière. Nous sommes au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes que je représente ici très flattés aussi par l'intérêt que les instances de l'OMPI ont à maintes reprises manifesté envers l'expérience menée au sein de cette jeune institution.

Mon propos comprendra deux parties : je me propose en premier de faire un peu l'état des lieux sur la protection des droits d'auteurs et du patrimoine en Tunisie en rapport avec le développement du commerce électronique et je consacrerai la deuxième partie à l'évocation de l'expérience du Centre des Musiques arabes et Méditerranéennes en focalisant à la fin sur le site « les musiques du monde de la francophonie.

Malgré l'avancée historique qu'avait connu la Tunisie dans la domaine de la protection du droit d'auteurs, nous avons connu un certain passage à vide qui a duré quelques décennies et accusé en conséquence un retard qui est à présent en train d'être rattrapé et ce à travers la mise sur pied de l'arsenal juridique et institutionnel nécessaire.

Sur le plan institutionnel on notera la création (la réactivation) de l'Organisme tunisien des droits d'auteurs (1994), la création de l'institut du patrimoine (1993), la création du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes comprenant la Phonothèque Nationale . Sur le plan juridique, on notera la promulgation de la Loi sur les Droits d'auteurs, du code du patrimoine, de la loi sur le dépôt légal , et nous sommes à présent à la veille d'un développement radical à savoir l'élargissement du champs du droit d'auteur aux droits voisins. Grâce à cet élargissement, La Tunisie sera en grande partie au diapason de la législation internationale en la matière et saura mieux à même de respecter ses engagements multilatéraux que ce soit envers l'OMC ou l'Union Européenne, avec laquelle nous sommes liés par un accord de partenariat.

Par ailleurs et dans le domaine objet de cette conférence il y a lieu de noter la promulgation en août 2000 de la loi concernant les échanges et le commerce électronique Cette législation vise à mettre l'économie tunisienne au diapason des changements et bouleversements que connaît l'économie mondiale dont le maître mot est aujourd'hui la globalisation tout azimuts.

L'élan visant à rattraper le retard accumulé comprend entre autre la mise à niveau des entreprises économiques tout secteur confondu et l'encouragement du développement des nouveaux outils d'échanges commerciaux modernes i.e. le commerce électronique. C'est dans ce cadre qu'a été institué le edinar (le Dinar étant la monnaie nationale ). Mais Le commerce électronique est encore en Tunisie en phase de balbutiement et il n'a pas à notre connaissance touché les biens culturels et le patrimoine.

Le développement de ce type de commerce se heurte encore à des problèmes majeurs tels que la convertibilité du dinar, la lenteur dans généralisation des moyens de paiement en monnaie virtuelle, etc... Ceci s'applique évidemment à tous les secteurs qui compris celui qui nous concerne ici à savoir les produits à caractère culturel et patrimonial.

Permettez moi maintenant de relater brièvement notre expérience particulière au sein du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, institution créée il y a à peu près une dizaine d'années et qui réunit dans le cadre d'une vision globale et intégrée les activités scientifiques et intellectuelles et la programmation musicale. En tête de ses préoccupations figure la sauvegarde du patrimoine musical tunisien.

L'activité de protection dans notre institution se situe, en fait en amont de la protection juridique qui est le terrain d'action de l'Organisme tunisien des droits d'auteurs. Autrement dit notre approche se base sur un principe très simple : on ne peut pas protéger une expression musicale qui n'a pas été auparavant collectée, identifiée et répertoriée.

Depuis sa création en 1992, le centre a œuvré à jouer pleinement son rôle en matière de collecte d'identification de documentation et de conservation de toutes les expressions musicales en Tunisie et ce en collaboration étroite avec l'Organisme tunisien des droits d'auteur.

Cette action est menée à travers deux axes , j'ai nommé la collecte sur le terrain et les travaux de recherche qui sont accomplis sur la matière collectée et qui peuvent être totalement orientés vers la résolution des problèmes d'identification. Les opérations de collecte s'inscrivent dans le cadre d'un projet fondamental et ambitieux à savoir l'établissement de la carte musicale de la Tunisie, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le patrimoine archéologique et historique. Les maîtres mots dans ce travail sont exhaustivité, déontologie, savoir faire, préparation préalable et cadre institutionnel adéquats.

Le fruit des opérations de collecte sur le terrain auquel vient s'ajouter le fonds résultant de l'application de la loi sur le dépôt légal, des opérations de rapatriement des fonds phonographiques détenus par des organismes étrangers (radio, phonothèques, institutions d'archives sonores) est destiné à nourrir le fonds général de la Phonothèque, qui une fois traité physiquement et intellectuellement est mis à la disposition des chercheurs dans des salles de consultation spécialement aménagées et dûment équipées. A présent, Nous sommes en phase de finalisation et de validation d'une base de données référentielles multisupports et multimédiats destinée à gérer le fonds collecté. L'informatisation du fonds aura le double avantage de faciliter les recherches et de nous aider à l'établissement et à la publication de la phonographie nationale . Il est aussi prévu dans le cadre de ce projet une interface web qui mettra à la disposition des intéressés le

contenu de cette base ainsi que - ultérieurement - des extraits de la matière musicale engrangée;

La réflexion menée à ce propos a tenté de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes dont le plus important est peut-être celui de la sécurisation de la matière musicale mise sur le Net ; comment la protéger et comment protéger les droits y afférent.

Certes les outils de sécurisation n'ont pas cessé de se développer pour répondre à un besoin légitime de protection des droits, mais ils sont encore en deçà des attentes. C'est pour cette raison que nous avons cherché - en collaboration avec l'École des Ingénieurs de Tunis - à trouver des solutions mieux à même de nous satisfaire et de répondre à nos besoins spécifiques (Projet de recherche sur le tatouage des enregistrements sonores). Je rappelle ici que le point trois du plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique adopté lors de l'assemblée générale de septembre 1999, prévoit l'institution d'un éventuel instrument international sur la protection des bases de données. Tous progrès réalisés dans cette voie serait, pour nous, le bien venu.

Un autre problème de fond se pose à nous et ce même avant l'avènement du commerce électronique, mais qui risque d'être exacerbé par ce dernier : comment parvenir à un système efficace d'appropriation du patrimoine musical national que nous partageons avec d'autres pays de la région arabe. Comment faire « le tri » d'autant plus que les exploitants potentiels de ce patrimoine sont tentés parfois de profiter de cette situation pour ne rien payer ; à défaut de savoir exactement à qui payer.

Le Centre s'intéresse aussi à des formes tangibles d'expression du folklore à savoir les instruments de musique. En effet le Centre abrite une collection la plus complète jamais réunie en Tunisie de tous les instruments de musique en usage dans notre pays. Dans cette collection les instruments de musique traditionnelle et populaire occupent une place de choix. Cette collection sert comme base pour la recherche dans le domaine de l'organologie et de la facture des instruments de musique que nous menons dans le cadre d'un atelier de lutherie, qui constitue l'une des composantes majeures du Centre. La richesse de cette collection nous a incité à participer à un projet multilatéral qui a été couronné par le lancement d'un site Internet intitulé « les Musiques du monde de la francophonie », que je me fais un plaisir de vous présenter : Il s'agit essentiellement d'une exposition virtuelle d'instruments de musique, réalisée - il y a deux années - en collaboration avec le Réseau Canadien de l'Information sur le Patrimoine et un certain nombre de musées du monde francophone.

Le projet est un projet.

Ce projet - non lucratif et à aspect essentiellement éducatif- a pour principal objectif de favoriser l'échange entre les jeunes de différentes cultures à partir d'un thème qui leur est commun : la musique, qui est traitée sous plusieurs aspects :

-les instruments de musique modernes et traditionnels

l'utilisation des instruments dans la vie sociale et culturelle contemporaine

la place de la musique dans les différentes cultures , d'hier et d'aujourd'hui

les similarités de fabrication et de sonorité entre les instruments de différents pays de la Francophonie.

Pour nous cette expérience a été des plus riches et des plus intéressantes surtout sur le plan humain et nous nous proposons de bien la mettre à profit pour développer d'autres projets utilisant ce fabuleux instrument qu'est l'Internet.  
Je vous remercie de votre attention.

Mounir Hentati  
Conservateur du Palais Ennejma Ezzahra  
Et assistant du Directeur du Centre des Musiques  
Arabes et Méditerranéennes  
Sidi Bou Saïd Tunisie